**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS**

# AVIS PUBLIC

***Demande de dérogation mineure DM2026-005 — 1248, route 133***

Le 8 octobre 2026,

Avis est par la présente donné, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), qu'une consultation publique aura lieu au sujet d'une demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 974 126, connu et désigné comme le 1248, route 133, afin de régulariser la marge latérale droite du bâtiment principal.

## NATURE DE LA DÉROGATION

Le règlement de zonage no 401 prévoit, à la grille des usages et des normes de la zone CR-3, une marge de recul latérale minimale de 3,0 mètres pour un bâtiment principal. Suite à la démolition de l'annexe située entre le 1242 et le 1248, route 133, la marge latérale droite du bâtiment principal du 1248, route 133 n'est plus conforme à cette exigence.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation afin de permettre la régularisation de la marge latérale droite du bâtiment principal à 1.97 mètre.

**PÉRIODE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

**Lundi le 2 novembre 2026 à 19 h**

Salle municipale de l'hôtel de ville de Sabrevois — 1218, route 133

Lors de cette assemblée, le conseil statuera sur cette demande. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ce dossier.

***Fredy Serreyn***
*Directeur général*